

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

AVIS est, par la présente, donné que le 7 septembre 2023, l'évaluateur de la MRC de La Rivière-du-Nord, monsieur Jonathan Charron, É.A., a déposé le rôle d'évaluation, le sommaire du rôle d'évaluation foncière ainsi que l'annexe sujette à la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

Toute personne peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, durant les heures régulières d'ouverture.

Le rôle triennal d'évaluation foncière sera en vigueur pour son troisième exercice financier à compter du **1^{er} janvier 2024**.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I, du chapitre X, de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Une telle demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Pour être recevable, la demande doit :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Rivière-du-Nord
349, rue Labelle
Saint-Jérôme QC J7Z 5L2

- Être faite sur le formulaire prescrit par règlement et disponible aux bureaux de la MRC de la Rivière-du-Nord.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de La Rivière-du-Nord et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNE À PREVOST, CE 11 SEPTEMBRE 2023.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière